

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 25/02/2020

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2020

2020. 020 : CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE - MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT METHANISATION AGRICOLE	
Nombre d'élus en exercice : 24 sièges	<u>Etaient présents :</u>
<u>Suffrages :</u> 15 présents dont 3 suppléants Absents : 12 Procurations : 3 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0	ACCM : Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant) ;
Convocation du 14.02.2020	CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant) ;
	TPA : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant),
	<u>Etaient excusés :</u>
	ACCM : Madame Nora MEBAREK, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Dominique TEIXIER,
	CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION,
	TPA : Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Max GILLES,
	<u>Avaient donné procuration :</u> Monsieur Bernard DUPONT à Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Jean MANGION à Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Jean-Claude MARTARELLO à Monsieur Christian CHASSON

Fait à Arles le 25 février 2020

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



CONSEIL SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2020

2020.020 – CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE - MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT METHANISATION AGRICOLE

Nombre d'élus en
exercice : 24 sièges

Suffrages :
15 présents dont 3
suppléants
Absents : 12
Procurations : 3
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Convocation du
14.02.2020

Etaient présents :

ACCM : Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant) ;

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant) ;

TPA : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant),

Etaient excusés :

ACCM : Madame Nora MEBAREK, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Dominique TEIXIER,

CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION,

TPA : Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Max GILLES,

Avaient donné procuration : Monsieur Bernard DUPONT à Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Jean MANGION à Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Jean-Claude MARTARELLO à Monsieur Christian CHASSON.

°°°°°°°°°°°°°°°°°°

Rapporteur : Monsieur Pierre VETILLART

Vu la délibération du Conseil syndical du Pays d'Arles n° 2016.022 portant adoption du Plan Climat du Pays d'Arles ;

Vu la délibération n°17-1107 du 15 décembre 2017 du Conseil régional approuvant le Plan climat régional « Une COP d'avance » et la convention cadre de l'Observatoire régional de l'énergie, du climat et de l'air ;

Vu la délibération du Conseil régional n° 18-897 du 13 décembre 2019 portant mise en place du cadre d'intervention régional pour la production de gaz renouvelable ;

Vu la délibération du Conseil syndical n° 2019.033 portant adoption du Contrat de Transition Ecologique du Pays d'Arles ;

CONTEXTE

Le PETR du Pays d'Arles a co-signé en novembre 2019 avec le Ministère de la transition écologique et solidaire un Contrat de Transition Ecologique. Ce dernier est structuré autour de quatre domaines d'actions prioritaires dont l'un porte sur la valorisation de la biomasse du territoire.

Le PETR est maître d'ouvrage d'une action visant à faire émerger des projets de méthanisation agricole sur le territoire du Pays d'Arles. Il est accompagné pour ce faire par la mission régionale Métha'Synergie (composée de l'ADEME, la région SUD Paca, le GRDF, le GERES et la Chambre d'Agriculture 13) et bénéficie du soutien du Syndicat des Riziculteurs.

Cette action et son financement ont été adoptés lors du Conseil Syndical du 16 décembre 2019, fixant à 24 000 € la participation du PETR, sur un coût global d'étude évalué à 42 000 € TTC.

Toutefois, il résulte de la rédaction du cahier des charges et d'échanges intervenus à ce titre avec la région SUD Paca et l'ADEME que :

- Le cadre d'intervention financière de la région pour la production de gaz renouvelable permet d'atteindre 70% de la dépense subventionnable pour 40% prévu initialement ;
- Le coût de l'étude est supérieur à celui initialement prévu : 60 000 € TTC contre 42 000 € TTC.

Le plan de financement global est ainsi modifié, le financement du PETR s'élève dorénavant à 18 000 €.

Dépenses TTC		Recettes	
Etude de faisabilité de méthanisation agricole en Pays d'Arles	60 000 €	PETR-Fonds transition Écologique	18 000 €
		Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur	42 000 €
TOTAL	60 000 €	TOTAL	60 000 €

Considérant la mission confiée au PETR par les EPCI du territoire d'élaborer, suivre et mettre en œuvre le Plan Climat Air Energie Territorial du Pays d'Arles ;

Considérant le Contrat de transition Ecologique du Pays d'Arles conjointement signés par le PETR, les trois EPCI et les deux PNRs notamment aux côtés de l'état ;

Ceci étant exposé, je vous demande mes Chers collègues de bien vouloir :

- 1° - **VALIDER** le nouveau plan de financement ci-dessus mentionné ;
- 2° - **RECOURIR** à un marché de prestations intellectuelles (inférieur à 90 000 € HT) en application du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 ;
- 3° - **SOLLICITER ET ACCEPTER** des subventions auprès de partenaires financiers notamment le Conseil régional Provence-Alpes Côte d'Azur ;
- 4° - **PRECISER** que la participation du PETR au titre du Fonds de Transition Ecologique pourra varier en lien avec les financements externes sollicités et obtenus ;
- 5° - **PRECISER** que les crédits en recettes et dépenses seront portés au Budget 2020 du PETR.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président
